

## Patrimoine bâti : la poursuite de notre effort



Le patrimoine bâti de la commune est globalement en bon état grâce notamment aux efforts faits depuis 7 ans

**Nous continuerons à faire les aménagements nécessaires pour l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.**

- Nous maintiendrons l'état de notre patrimoine à ce niveau
- Nous créerons une **halle couverte aux jardins familiaux.**

## Logement : un partenariat avec les bailleurs sociaux

Le logement n'est pas d'abord de compétence communale. Pour les logements non sociaux, la principale action de la commune consiste à s'assurer que les règles d'urbanisme sont bien respectées. Pour le logement social (le taux actuel est d'environ 40% sur Mainvilliers), la commune agit en partenariat avec les bailleurs sociaux ; cinq interviennent sur la commune : L'Habitat Eurélien (l'OPAC), IVL (Immobilière Val de Loire), La Roseraie, E&L Habitat, Chartres Habitat.



**Notre détermination à améliorer la qualité de vie dans les logements sociaux sera sans faille.**

- Ainsi nous agirons notamment, en partenariat avec les bailleurs sociaux, pour inciter à un meilleur entretien des logements, pour assurer une meilleure adéquation entre la taille du logement et celle de la famille.
- Nous aurons comme objectif d'avoir en 2014 **au maximum le même taux de logements sociaux.**
- Nous étudierons la **démolition-reconstruction des logements sociaux de la rue J Ferry.**